

Reprise éventuel d'une majorité de l'actionnariat de Téléverbier SA par un potentiel acteur étranger

La question porte sur la reprise possible d'une majorité de l'actionnariat de Téléverbier SA par un potentiel acteur étranger

Il n'a probablement échappé à personne que les medias ont rapporté, en décembre dernier, le rachat des remontées mécaniques de Crans-Montana par Vail Resorts. Cette transaction fait suite à la reprise de 55% de la société exploitant les installations d'Andermatt-Sedrun, réalisée par cette même société en été 2022.

La question est maintenant de savoir si c'est le tour d'un éventuel rachat d'actions de Téléverbier SA.

Il y a fort à parier que Vail Resorts est également intéressée à reprendre le contrôle de Téléverbier SA. Leur stratégie commerciale est en effet d'offrir un abonnement annuel « multi-stations » nommé « Epic Pass », à l'instar du Magic Pass ; les initiateurs de ce projet se sont d'ailleurs inspirés de l'exemple de Vail Resorts aux Etats-Unis. Cette société a une capitalisation boursière de plus de 7 milliards de CHF (8.3 milliards de USD à fin 2023), elle a donc les moyens financiers nécessaires pour un tel rachat.

Du côté de l'actionnariat de Téléverbier SA, la situation est également favorable. Il est en effet probable que la famille Burrus, actionnaire principal de TVSA, détenant entre 40% et 55% de la totalité des actions, envisage de se séparer de son paquet d'actions à court ou moyen terme ; au 31 octobre 2022 (information la plus récente), Christian Burrus détenait à lui seul 26.04% des actions.

Pour rappel, la commune et la bourgeoisie détiennent elles-même 25.86% du capital-actions de Téléverbier SA.

Il convient ici d'être conscient qu'une reprise de TVSA par Vail Resorts ou un acteur étranger s'inscrirait dans la durée ; la propriété de TVSA par un acteur tiers devrait perdurer des décennies. L'enjeu est donc de taille pour notre région avec des conséquences qui sont à prendre en considération de manière sérieuse !

Si le timing d'une telle opération de rachat de TVSA est incertain, il pourrait intervenir à court terme.

La conséquence d'un possible, voire probable rachat de Téléverbier par un acteur étranger amène les questions suivantes :

- La Commune VdB est-elle favorable à une telle reprise de la majorité de TVSA par un acteur étranger ?
- Si ce n'est pas le cas, qu'entend-elle faire ? A-t-elle l'intention de se porter acquéreur du paquet d'actions détenu aujourd'hui par la famille Burrus ? En conséquence, est-elle prête à procéder à une OPA (Offre publique d'achat) sur Téléverbier ?
- Est-ce qu'une analyse « SWOT » d'un rachat de la majorité des actions par un acteur étranger est prévue ou déjà réalisée ?

- Si la Commune VdB devait se porter acquéreur d'un grand nombre d'actions, quid du financement et que va-t-elle faire ensuite ? Conserver une majorité ou tenter de les revendre afin d'avoir un actionnariat plus « dilué » ?

Nous demandons que le conseil municipal informe le conseil général lors du plénum du 31 janvier 2024 sur les questions mentionnées ci-dessus, bien entendu sur ce qui est possible de répondre car nous sommes conscients que le sujet est délicat.

Merci d'avance et meilleures salutations,

Commission ATCM

Conseillers Généraux :

Baptiste Darbellay (Président de la COGEST)

Nicolas Egger (VP de la COGEST)